

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL258

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'inscrire ces dispositions relatives à la recherche dans la section 2 du présent chapitre qui lui est dédié.